

Sainte-Croix



conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 21 mars 2022

Présidence : Mme Luzia Bernshaus

Secrétaire : Mme Stéphanie Bassi

Scrutateur-trice-s : M. Mathieu Büchli, Mme Sonia Joseph

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 9 février 2022 pour le

**Lundi 21 mars 2022 à 20h00
à la salle communale**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Initiation aux finances communales pour les membres du Conseil
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
5. Communications du bureau du Conseil
6. Communications municipales
7. Nomination d'un ou d'une secrétaire du Conseil communal
8. Nomination d'un ou d'une secrétaire suppléant-e du Conseil communal
9. Rapport de la Commission chargée d'étudier le projet de " Programme de législature de la Municipalité 2021-2026"

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

10. No 22-01 Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans, 1^{ère} étape
11. No 22-02 Bâtiment de la Rue de la Sagne 17 - Vente du lot N°4 de la parcelle N° 654 de Sainte-Croix et rachat des parts de la société LIC SA
12. Interpellations, propositions, questions

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers et donne quelques informations :

Citation

Les restrictions sanitaires sont levées, c'est un plaisir de voir vos sourires !

La sonorisation est assurée par H-Studio, la séance est rediffusée en direct.

Nous avons une pensée toute particulière pour l'Ukraine et son peuple, qui défendent les valeurs de la démocratie.

Pour parler de sujets plus réjouissants :

Nous félicitons Loïc Gasch pour sa médaille d'argent en saut en hauteur aux mondiaux à Belgrade.

Nous félicitons nos trois élus : Messieurs Cédric Roten, Yvan Pahud et Jean-Franco Paillard pour leur élection au Grand Conseil. Pour honorer ce magnifique résultat, après la séance du Conseil, nous vous invitons à un apéritif à l'espace Alexei Jaccard. Monsieur Jean-Franco Paillard nous rejoindra dans la mesure du possible.

Ce soir nous passons au vote électronique qui est installé par M. Damien Richard de la Société MeerKathe SA de Rolle. Les membres du bureau ont suivi une formation, malgré cela je vous demande de l'indulgence pour d'éventuelles hésitations. Je passe la parole à M. Richard.

Fin de citation

M. Damien Richard fait une brève présentation des zapettes et de leur utilisation.

Après avoir imploré la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, **Mme la Présidente** ouvre la séance du Conseil.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

45 conseillères et conseillers sont présent-e-s.

Sont excusées :

Pour le PS-Les Verts : M. Pierre-Alain **Gerber**, Mme Ella **Leguéré**, M. Claude **Michaud**, Mme Dominique **Schmid**

Pour le PLR-VL : M. Dionisio **Baptista**, M. Olivier **Favre**, Mme Nicole **Frossard**, Mme Corinne **Jaquier**

Pour l'UDC et indépendants : M. Sébastien **Pavid**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Présidente soumet au vote la modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point 12. – « Projet de modifications du règlement du Conseil communal - Secrétaire suppléant-e » déposé par M. Stéphane Mermod, ainsi que l'ajout du point 13 – Postulat « Pour un aménagement cohérent et accueillant au col de Etroits » et renumérotation du point 14. - « Interpellation, propositions, questions », lequel est accepté à 42 oui, 1 non et 1 abstention par vote électronique.

2. Assermentation(s)

Pas d'assermentation à cette séance.

3. Initiation aux finances communales pour les membres du Conseil

Mme la Présidente donne la parole à M. Jean-Michel **Brandt**, Boursier communal, qui fait une présentation sur les finances communales. Un dossier est remis à chaque conseillère et conseiller communal-e.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté par 43 oui et 1 abstention par vote électronique.

5. Communications du bureau du Conseil

Mme la Présidente rappelle que les rapports des commissions doivent être envoyés en premier aux membres de la commission et après validation de ceux-ci, envoyés au bureau, et ce 10 jours avant la séance du Conseil, à savoir le vendredi de la semaine d'avant. De plus, la secrétaire fera parvenir aux rapporteurs un canevas pour les rapports ainsi qu'une petite marche à suivre.

Mme la Présidente annonce la démission de Mme Claudia Napoleone au 31 décembre 2021. De plus, elle annonce la démission de la secrétaire Mme Stéphanie Bassi au 30 juin 2022. Le bureau a mis une annonce pour son remplacement.

6. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Salvatore Terranova en qualité d'assistant de sécurité publique à 100%, avec effet au 1er mars 2022 ;
- M. Eric Zurbrügg en qualité d'agent d'exploitation à 100% au Secteur bâtiment, conciergerie, avec effet au 1er mai 2022 ;
- Mme Manon Develey et M. Adam Bernardi en qualité d'apprenti-e employé-e de commerce, avec effet au 2 août 2022.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

- Mme Joëlle Jeannin, responsable de la Bibliothèque scolaire, pour le 30 avril 2022.

Nous tenons à la remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Yves Henchoz, Chef d'équipe au Secteur des travaux, pour le 30 juin 2022.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

1 demande de naturalisation dont l'origine est russe.

3. Réception des nouveaux citoyens (18 ans)

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens des Communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget a eu lieu le vendredi 28 janvier 2022 à l'Hôtel d'Espagne. Elle a réuni un peu plus d'une vingtaine de participants des années 2003 (en 2021, il n'avait pas été possible de le faire à cause du Covid-19) et 2004. Cette cérémonie a permis aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales.

4. Ouverture du bureau de vote

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP), les bureaux de vote doivent être ouverts obligatoirement au moins 1 heure et fermés à 11h00. Ce nouvel horaire s'applique à l'ensemble du canton. Le bureau de vote est désormais ouvert de 10h00 à 11h00 et la dernière levée de la boîte aux lettres communale a lieu à 11h00. Cette information a été communiquée dans le Journal de Sainte-Croix, est mentionnée dans le volet de transmission de la carte de vote et sur la boîte aux lettres communale.

5. Nouveau site internet de la Commune de Sainte-Croix

La Municipalité a décidé de confier la refonte du site internet de la Commune de Sainte-Croix, qui date de 2012, à Localcities, plateforme utilisée par plus de 2'000 communes suisses. Ce travail sera réalisé en collaboration avec Mme Ella Leguétré, stagiaire médiamaticienne dans le cadre de son TPI (Travail pratique individuel). Sa mise en ligne est prévue pour début mai.

6. Fonds communal pour les énergies renouvelables

La Commune de Sainte-Croix octroie des subventions aux énergies renouvelables depuis 2005. Sur les 17 années écoulées, le total des subventions octroyées a atteint la somme de Chf 1'787'000.--.

Depuis plusieurs années, le fonds disponible ne permet pas de répondre à toutes les demandes de subvention déposées auprès du service, mais l'année 2022 a été marquée par un nombre exceptionnel de dossiers déposés dès l'ouverture des bureaux le 3 janvier dernier. A tel point que le fonds dédié aux panneaux thermiques, photovoltaïques, au chauffage à bois et raccordement CAD, à la labélisation Minergie, à l'installation de bornes de recharge électrique ou au changement de gros appareils électroménagers a été intégralement distribué avant le 11 janvier déjà. Les subventions pour l'achat de vélos ou scooters électriques et pour l'achat d'abonnements CFF demi-tarif sont encore possibles grâce à une partie du fonds pour les énergies renouvelables qui est réservé pour ces demandes spécifiques.

Face à cette situation exceptionnelle, la Commission de l'Energie s'est rencontrée une première fois le 16 février dernier pour retravailler le règlement régissant ce fonds et tenter de trouver ensemble des solutions permettant à l'avenir à un plus grand nombre de bénéficiaires d'obtenir un subside pour ces travaux concernant l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments de la région. D'autres séances de travail sont d'ores et déjà planifiées et nous tiendrons le Conseil informé de l'évolution de ces discussions et des solutions trouvées.

7. Technopôle – Engagement de Madame Hélène Mazerolle à la Direction

Afin de poursuivre son développement et répondre à la nouvelle stratégie établie par le Conseil de fondation, Madame Hélène Mazerolle a été engagée en tant que Directrice du Technopôle de Sainte-Croix. Elle a commencé son activité le 14 mars 2022.

Dans son parcours professionnel, Madame Hélène Mazerolle a fait preuve de solides compétences tant dans les aspects techniques que dans la gestion opérationnelle et la gestion de projet. Elle a démontré des compétences sociales avérées, qui lui permettent de fédérer autour d'objectifs partagés. Elle saura apporter son expérience et son réseau pour développer et faire rayonner le Technopôle.

8. Mec-Art – exposition Homo Faber à Venise

L'Association Mec-Art va participer, en collaboration avec l'ECAL - Ecole cantonale d'art de Lausanne, à l'édition 2022 d'Homo Faber Event qui se déroulera à Venise du 10 avril au 1er mai 2022.

Homo Faber Event est une exposition internationale qui célèbre le talent de maîtres artisans. Il met en lumière une impressionnante diversité de matériaux, de techniques et de métiers à travers des démonstrations en direct, d'expériences digitales immersives et la présentation de créations artisanales dans des installations débordantes d'imagination. Plus de 60'000 visiteurs y sont attendus.

9. Zone d'activités du Platon, parcelle N° 2132

La parcelle communale N° 2132 située au Platon est colloquée en zone industrielle selon notre Plan Général d'Affectation de 1993. Plusieurs acteurs sainte-crix, actifs dans différents corps de métiers, désirent acheter une surface de terrain située sur la partie Nord dans le but d'y construire de nouveaux locaux pour leurs activités. Afin d'équiper en infrastructures (voies et services) ce secteur, la Municipalité va vous soumettre cette année un préavis portant sur une demande de crédit, ainsi qu'un préavis pour la vente partielle du terrain.

10. PPA Gare

En 2014, la Municipalité a décidé de lancer une réflexion urbanistique portant sur l'avenir du secteur « Gare » où sont situés les bâtiments communaux. Suite à la réalisation d'un Mandat d'études parallèles, un Plan Partiel d'Affectation a été élaboré et présenté auprès des services cantonaux pour examen préalable en fin d'année 2017. En été 2018, le Canton nous a envoyé le résultat de l'examen préalable qui s'avère être négatif. Si plusieurs remarques et observations sont annotées sur ce document, la principale raison du préavis négatif s'avère être que notre commune est en surdimensionnement de ses zones à bâtir. Le Canton demande de démontrer la conformité du projet de PPA en justifiant le dimensionnement de la zone à bâtir à l'échelle de la commune en coordonnant cette phase avec la révision du PGA.

Cette décision fait suite à l'introduction de la mesure A11 du Plan Directeur Cantonal (4ème adaptation approuvée le 31 janvier 2018 par la Confédération), qui impose un taux de croissance maximal pour les périmètres de centre, alors qu'il n'y avait pas de quota auparavant.

Dès lors, la Municipalité a décidé d'interrompre le développement de ce dossier.

En fin d'année 2021, et suite au résultat des premiers calculs de dimensionnement de la zone à bâtir dans le cadre de la révision du PGA, la Municipalité a décidé d'abandonner le PPA Gare sous cette forme.

En effet, le potentiel d'accueil du PPA se monte à 250 habitants supplémentaires dans ce secteur. Cela signifie que si nous désirons poursuivre l'étude du PPA sous cette forme, nous devons compenser ce nombre par un déclassement de parcelles privées actuellement colloquées en zone constructible et situées dans le périmètre centre de notre localité.

La Municipalité a donc décidé de réfléchir sur l'avenir de ce secteur et donné mandat à son service URBAT pour établir des scénarios d'urbanisation.

11. Abris PC

Le principe "pour chaque habitant-e une place protégée" selon la loi fédérale sur la protection de la population est toujours en vigueur. Les abris servent à la protection de la population en cas de catastrophes naturelles ou civiles, ainsi qu'en cas de conflits armés. Il y a obligation de construire des places protégées (places d'abri) dans des maisons d'habitation d'au moins 38 pièces. En application de la règle des 2/3 (Art. 17, al. 1, let. a de l'Ordonnance fédérale sur la protection civile - OPCI), cela correspond à un abri d'au moins 25 places. La construction d'abris PC est du ressort des communes. Le canton distribue des subventions en cas de projet. Ces soutiens proviennent d'un fonds cantonal alimenté par les propriétaires qui construisent un logement. L'entretien des abris incombe au propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouve l'abri. La majorité des abris servent de caves, et ne sont donc pas accessibles tout le temps. En revanche, en cas de nécessité, ceux-ci doivent être vidés et préparés sous un délai de 5 jours ou moins en fonction de la menace.

Si la situation le demande, les places dans les abris seront attribuées et communiquées à la population par le canton via les Organisations régionales de protection civile, sur ordre de la Confédération. Le canton de Vaud peut mettre à l'abri l'ensemble de la population vaudoise mais certains seraient appelés à se rendre dans un abri hors de leur commune en cas de besoin.

Le canton dispose d'une réserve de comprimés d'iode pour toute sa population. Pour des raisons logistiques, les ménages situés dans un rayon de 50km autour des centrales nucléaires reçoivent d'office des comprimés d'iode via leur commune. Au-delà de cette distance et en cas d'événement, les comprimés sont distribués au reste de la population en temps voulu et sur ordre du canton. En temps normal, il est recommandé d'avoir des réserves de nourriture et d'eau pour 7 jours. Vous pouvez trouver plus d'informations à ce sujet sur le site internet www.alert.swiss ou sur l'application AlertSwiss, téléchargeable sur l'App Store ou sur Google Play.

12. Projet de regroupement des musées

C'est avec une profonde reconnaissance que la Municipalité a pris connaissance, le 17 février 2022, de la décision de la Fondation SHW (Sylvia Waddilove) d'accorder un montant de près de 1,5 millions à la Fondation du CIMA, porteuse du projet de regroupement des musées. Cette généreuse donation permet en effet de

boucler le financement total du projet (9'860'000.-) sans devoir recourir à la ligne de crédit accordée en mars 2021 par le Conseil Communal de Sainte-Croix.

Après le rachat de la collection BAUD en décembre 2018 et l'obtention du permis de construire en novembre 2020, les prochaines étapes sont : la mise en soumission et le démarrage, en juin 2022, des travaux de transformation du bâtiment du CIMA pour une réouverture du nouveau musée prévue dans le courant de l'année 2023.

Le musée du CIMA fermera ses portes le 31 mars prochain afin de permettre le déménagement de ses collections. Le musée Baud et le musée des Arts et Sciences resteront quant à eux ouverts à la visite durant la période des travaux. Suite aux changements intervenus en fin d'année 2021, la direction des travaux de transformation a été confiée au bureau EO Architectes. Celui-ci travaillera en collaboration avec le muséographe Laurent Pavy et la commission de construction dans le respect des concepts du projet primé à l'issue du mandat d'études parallèles, en particulier celui du Schauddepot.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

7. Nomination d'un(e) secrétaire du Conseil communal

Mme la Présidente explique qu'à la suite de deux annonces publiées dans la presse locale, le bureau du Conseil a reçu 5 candidatures pour le poste de secrétaire du Conseil communal. Le bureau a retenu la candidature de Mme Mary-Claire **André Mollet**.

Mme la Présidente fait la présentation :

Citation

Mme André Mollet a travaillé 7 ans comme assistante de direction bilingue chez Serono SA à Genève. Ensuite, 10 ans en tant qu'assistante de formation à la Fondation pour la formation continue universitaire à Lausanne. Depuis 2019, elle est assistante de formation à la Haute Ecole d'Ingénierie du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon. Mme André-Mollet parle 3 langues ; français, allemand, anglais.

Elle est conseillère communale depuis novembre 2013, et est actuellement suppléante de la secrétaire du Conseil Communal.

Fin de citation

Au nom du bureau, **Mme la Présidente** soumet dès lors la candidature de Mme André Mollet au poste de secrétaire du Conseil communal conformément à l'art. 11 al. 2 du règlement du Conseil communal. Elle invite Mme André Mollet à s'avancer. Après interpellation, aucune autre candidature n'est proposée.

Personne ne demande le vote, en application de l'art. 12 al. 2 du règlement du Conseil communal.

Mme Mary-Claire **André Mollet** est désignée par applaudissement secrétaire du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au terme de la présente législature. Afin de tester les zapettes, un vote électronique est demandé.

Mme la Présidente félicite Mme Mary-Claire **André Mollet** pour sa nomination et lui souhaite la bienvenue. A son invitation, l'assemblée applaudit la nouvelle secrétaire du Conseil communal.

8. Nomination d'un ou d'une secrétaire suppléant-e du Conseil communal

Mme la Présidente souligne que vu la nomination de Mme André Mollet au poste de secrétaire du Conseil communal, il faut nommer maintenant un ou une secrétaire suppléant-e et demande si une personne est intéressée à reprendre le poste de secrétaire suppléant-e. Après interpellation, aucune autre candidature n'est proposée. Ce point sera repris à la prochaine séance du Conseil en juin.

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier le projet de « Programme de législature de la Municipalité 2021-2026 »

Le rapport de la commission est lu par Mme Béatrice **Béguin**, rapportrice.

Mme Béatrice **Béguin** indique une légère modification quant à son rapport. L'avant-dernier paragraphe a été mis par erreur et est supprimé.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le « Programme de législature 2021-2026 » s'est réunie le lundi 28 février 2022 à la salle Alexei-Jaccard. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Jean-Samuel Py, Nathalie Jaccard, Nicole Frossard, Elena Court, Caroline Thierstein, Laurent Buchs et de la rapportrice soussignée. La Municipalité était présente in corpore et était accompagnée de Stéphane Champod, secrétaire municipal, et d'Yves Neuenschwander, conseiller.

La séance s'est déroulée en trois parties :

1. Présentation du processus ayant abouti au programme de législature par Yves Neuenschwander
2. Présentation point par point du programme de législature par le syndic, la municipale et les municipaux, et discussion au fur et à mesure avec les membres de la commission
3. Discussion entre les membres de la commission, la Municipalité ayant été libérée.

Au cours des deux premières parties de la séance, la Municipalité a répondu aux questions et remarques des membres de la commission, ce dont nous la remercions. Voici une brève synthèse de ces discussions dans le but de compléter l'information des conseillères et conseillers communaux.

Généralités

Il s'agit du 4^e programme de législature émanant de la municipalité sainte-crix (et non du 3^e comme annoncé par erreur dans le document du 7 février distribué initialement au conseil communal)

Il est prévu que le programme de législature soit publié sous forme de brochure illustrée avec le même contenu que le document du 7 février. La commission a pu prendre connaissance d'un prototype de cette brochure. Cette brochure aurait dû être distribuée au public lors du comptoir mais, ce dernier ayant été annulé, elle est disponible en ligne. Sa publication a notamment fait l'objet d'articles dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Processus

La Municipalité a fait appel à M. Neuenschwander (ancien directeur-adjoint du CPNV et ancien directeur des ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains) pour bénéficier d'un cadre et d'une méthode d'élaboration du programme de législature, pour l'accompagner dans sa démarche et lui offrir un œil extérieur.

C'est non seulement le collège municipal, mais aussi les chefs de service qui ont été impliqués.

Le processus s'est étendu sur une durée de six mois et a permis de renforcer la cohésion au sein de l'équipe municipale.

Le programme de législature à proprement parler

Il repose sur une structure à 6 niveaux correspondant à des horizons temporels de plus en plus serrés :

- 1) La base légale (constitution, lois, règlements)
- 2) Les missions (le « cœur de métier » de la municipalité)
- 3) Les visions (l'état idéal de la commune à la fin de la législature, voire à un horizon de 10 ans)
- 4) La stratégie (comment y arriver, par quels moyens – horizon de 5 à 10 ans)
- 5) Les objectifs (étapes intermédiaires dans les 5 ans)
- 6) Les activités (les pas successifs, les projets, le quotidien – horizon de 1 à 5 ans).

Le programme de législature tel que publié reprend les niveaux 2 à 5. Le niveau 1, le cadre légal, est implicite. Le niveau 6, opérationnel, reste interne et est utilisé pour le contrôle de l'avancée des activités.

Le syndic insiste sur le fait que ce qui est fait maintenant a un impact à 5 ou 10 ans, d'où l'importance de faire aujourd'hui les bons choix pour demain. Il souligne également que, au-delà de l'aspect structuré du programme, la plupart des projets sont liés entre eux, comme dans le cas du Musée unique pour lequel un montant plus de 9 mios a été trouvé (point 1.5 – Assumer les choix financiers et de gouvernance), montant qui fera tourner l'économie locale (point 2.3 – Valoriser les acteurs locaux). Autre exemple : la construction d'un Parc & Rail à la gare (point 3.4 – Encourager une mobilité adaptée aux besoins) nécessite de revoir préalablement le règlement de stationnement (point 1.1 – Réviser les règlements communaux).

Le renouvellement des certifications « Cité de l'Energie » et « Commune en santé » ne figurent pas explicitement au programme mais en font partie

Enfin, la question du financement s'est naturellement posée et la Municipalité a rappelé que le programme avait été élaboré en parallèle au plan des investissements. Reste toutefois à l'étude la question du financement des projets durables (point 5.4), pour lequel le fonds pour le développement durable montre ses limites. A noter que, si ce programme présente des intentions et des propositions, il est de la compétence du Conseil communal d'autoriser les projets d'une certaine importance.

Avis de la commission

La commission tient tout d'abord à féliciter la Municipalité pour l'important travail qu'elle-même et son conseiller, ainsi que les chefs de service et l'administration communale ont fourni pour élaborer ce programme de législature. Elle salue également la cohésion du collège municipal, indispensable pour élaborer et mener le programme dont nous parlons ce soir, mais qui est aussi de bon augure pour la législature.

A l'unanimité, elle souligne la qualité du programme lui-même, sa clarté, la complémentarité des visions proposées et le large champ ainsi couvert. Elle met toutefois en garde contre un effet « lune de miel » produit par tant de beaux projets, voire par la formulation parfois passe-partout de certains objectifs, tout en se réjouissant de voir se concrétiser les intentions formulées.

Enfin, elle relève qu'il est intéressant pour le conseil communal de disposer d'un tel programme car cela lui permet de disposer d'une vue d'ensemble des intentions de la municipalité. Cela facilite la compréhension et la mise en perspective de certains préavis et favorise certainement la collaboration entre les deux instances politiques.

En conclusion, la Commission prend acte du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à en faire autant.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente soumet au vote la décision de prendre acte du « Programme de législature de la Municipalité 2021-2026 ». Celle-ci est acceptée telle quelle par 43 oui et 1 abstention par vote électronique.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

10. No 22-01 Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans, 1^{ère} étape

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier **Guignard**, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22-01 s'est réunie le mardi 1^{er} mars 2022 à 19h00 dans l'Espace Alexei Jaccard.

Elle était composée de Mesdames Tsetsegdelger Heintz, Noémie Augsburger, Natacha Renevey et de Messieurs Thierry Luthringer, Andreas Zurbrügg, Patrice Bez et Olivier Guignard, rapporteur.

La Municipalité était représentée par Messieurs Yvan Pahud et Sylvain Fasola. Le chef du service URBAT, M. Jean-François Gander était également présent.

Il faut relever que cette Commission a siégé avec la Commission du Conseil Communal de Bullet dont le rapporteur est M. Olivier Chablaix et que M. Serge Gander représentait la Municipalité de Bullet.

La parole est donnée à M. Yvan Pahud qui rappelle l'historique de la piscine et les difficultés auxquelles le comité de la Coopérative fait face depuis quelques saisons.

Il demande ensuite à M. Gander d'exposer les démarches déjà entreprises depuis plusieurs années, notamment des projets de rénovation avec restaurant et piscine couverte ou sans piscine couverte. Les estimations de coûts étant hors des capacités financières des communes, ces projets ont été abandonnés. Le préavis donne suffisamment de détail à ce sujet.

Etat des lieux

L'état de vétusté des locaux et des équipements sont tels que les autorisations cantonales d'exploiter ne pourront plus être obtenues à moins que la Coopérative ne dépose un projet de rénovation. Les installations de traitement d'eau sont en fin de vie, les structures de plusieurs bâtiments ont dû être renforcés et la cuisine n'est plus du tout aux normes sanitaires en vigueur.

Si les bassins sont en assez bon état, les armatures des bétons peuvent à terme être attaquées par les chlorures et devront préventivement être traitées en conséquence. Ce sera les seuls travaux d'entretien important concernant cette zone d'activité.

Il faut mentionner également que le chauffage au gaz est situé sous la buvette. Il doit être démonté et il sera remplacé car les énergies fossiles sont interdites. Le canton préconise un chauffage à bois.

A noter que le concept actuel de préchauffage de l'eau des bassins par des serpentins (ancêtre des panneaux solaires thermiques) situés sur les vestiaires ne sera pas repris. L'investissement serait trop important sans garantie de résultats probant et réglementairement pas nécessaire.

A noter également que les vestiaires actuels sont surdimensionnés par rapport aux normes actuelles.

Etudes préalables

Les acteurs engagés dans ce projet de rénovation qui sont la Société Coopérative de la Piscine de Sainte-Croix, et les Municipalités de Sainte-Croix et Bullet ont constitué un groupe de travail et c'est le résultat de leurs études qui nous est présenté dans ce préavis 22.01.

Le pré projet établi par ce groupe de travail préconise donc une série d'actions à entreprendre, soit :

- Démolition du groupe de bâtiments entrée, buvette, WC et vestiaires. L'emplacement est rendu à sa forme naturelle.
- Construction sur la zone du terrain de Beach Volley d'un nouveau bâtiment contenant tous les services ainsi que la buvette avec cuisine et terrasses associées.
- L'accès piétons longera la limite ouest de la parcelle. Pour limiter la pente, un accès pour les livraisons traversera le pâturage voisin et sera ouvert aux handicapés.
- Les installations de traitements et de chauffage de l'eau seront regroupées dans le local technique en aval du grand bassin. Ce local devra certainement être agrandi pour accueillir une chaudière à copeaux de bois. Les tuyauteries d'eau chaude raccordant la chaudière à gaz au local technique seront éliminées.

Le groupe de travail est bien conscient qu'il reste beaucoup de problèmes à résoudre avec autant de solutions qui devront être évaluées tant du point de vue faisabilité que financiers.

Il est évident que ce sera l'injection de fonds publics qui permettront la réalisation des travaux et assureront la pérennisation de cette infrastructure de loisirs pour la population, avec ce plus d'être un argument touristique qu'il ne faut pas négliger.

Questions – Réponses

Q : Est-ce qu'une aide LADE est envisageable ?

R : Le plan d'affectation de la zone développé en partenariat avec l'ADNV va permettre d'établir un concept 4 saisons qui est le seul moyen de rendre le projet éligible à un financement LADE. Il y a déjà en cours le projet d'un circuit accrobranche avec possible utilisation des services de la piscine. A l'étude également un cheminement piétons-VTT- ski de randonnée depuis le Col des Etroits jusqu'au Rasses et ensuite Creux du Van qui passerait par les Replans. Un point de location de vélo pourrait être envisagé.

Q : Attendez-vous des oppositions lors de la mise à l'enquête ?

R : Le propriétaire de la parcelle voisine qui est très concerné par le projet a déjà été contacté. Par ailleurs, ce projet pourrait sembler trop ambitieux et surtout onéreux et donc être controversé. Cette question nous mène au cœur des décisions à prendre, est-ce que la population désire conserver la piscine et à quel prix ? Et est-ce qu'un projet minimalisté est réalisable selon les normes et les droits en vigueur ? Il faut avancer dans les études pour le savoir.

Q : Quel type de chaudière à bois serait installé ?

R : Ce serait une chaudière à copeaux de bois.

Q : Vu qu'il n'y aurait plus de liaisons entre la chaudière pour l'eau des bassins et le nouveau bâtiment, quel chauffage serait installé pour la buvette ?

R : Ce concept n'est pas encore défini, les besoins seront évalués pendant le projet et les solutions proposées à ce moment.

Q : Y aurait-il des panneaux solaires ?

R : Il n'est pas conseillé d'installer des panneaux thermiques en parallèle à la chaudière à bois. Donc pas de panneaux pour le chauffage de l'eau des bassins. Des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur le nouveau bâtiment mais ils ne pourraient pas répondre à la demande en électricité qui est très ponctuelle. A étudier pour les besoins de chauffage de la buvette.

Q : Comment serait aménagé la zone des bâtiments détruits ? Elle sera exposée à la vue de la route et en considérant la pente du terrain à cet endroit, il serait difficile de s'y reposer ?

R : L'affectation de cette zone n'a pas encore été définie.

Q : Y aurait-il un nouveau terrain de Volley ?

R : Par expérience, ce terrain n'est pas fréquemment utilisé. Une relocalisation sera étudiée.

Q : Est-ce que le nouveau bâtiment ne va pas porter de l'ombre en fin d'après-midi ?

R : L'implantation du nouveau bâtiment sera au centre des discussions de la phase projet à venir. La zone terrasse de la buvette devrait être en principe le lieu d'exposition au soleil couchant.

Q : Est-ce que la buvette pourra être ouverte en hiver ?

R : En principe non, les buvettes de piscine ne sont en général pas très rentables l'été. Alors en bas de cette piste de ski peu fréquentée c'est mission impossible.

Q : La moyenne des soutiens financiers des communes à leurs piscines est de l'ordre de CHF 400'000.- à 500'000.- par année. Que prévoit la Commune de Sainte-Croix ?

R : L'exploitation de la piscine a coûté à la Commune environ CHF 100'000.- par année au cours de cette dernière décennie. Les coûts d'exploitation devraient être sensiblement les mêmes à l'avenir auxquels il faudra ajouter l'amortissement de la dette.

Q : L'estimation du coût des travaux est de CHF 3,7 Mi0 à +/- 30% soit entre CHF 2.6 et 4.8 Mi0. Est-ce qu'il ne serait pas raisonnable de fixer aux architectes une limite supérieure dès à présent pour ne pas laisser le projet avancer trop loin et risquer un blocage du projet pour cause d'endettement trop important ?

R : La remarque est pertinente et est notée.

Q : En cas d'acceptation du préavis auprès des deux Conseils et vu qu'il y a encore beaucoup d'inconnues, les deux Commissions demandent si une séance d'information pourrait être tenue après la phase 3.31, compléments à l'avant-projet.

R : Cette option est possible et cette demande sera prise en compte.

Afin de terminer les délibérations, il est proposé de passer au vote. Les commissaires de Sainte-Croix approuvent le préavis à l'unanimité. Les commissaires de Bullet l'acceptent avec une abstention.

La Commission de Bullet désirant délibérer entre eux, la place leur est laissée et la Commission de Sainte-Croix est libérée.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la première étape de la rénovation de la piscine publique des Replans ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 423'500.-. Le compte 9165.22.01 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de réclamer** la part de 12% à la Commune de Bullet, soit CHF 50'820.- selon l'avancée des études ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 170.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2023.
 - L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 42'850.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 40'400.- avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Joel Herminjard indique que dans le rapport le Canton recommande une chaudière à bois pour chauffer l'eau des bassins. Est-ce qu'il est envisagé d'utiliser l'énergie du solaire pour chauffer l'eau des bassins ? Dans le rapport de la commission, on peut lire la réponse suivante à la question posée : « Il n'est pas conseillé d'installer des panneaux thermiques en parallèle à la chaudière à bois ». En lisant cette réponse, il se dit surpris et estime que c'est au contraire, le solaire thermique fait très bon ménage avec une chaudière à bois comme le prouvent de très nombreuses réalisations. Il s'est renseigné sur Internet et a demandé la confirmation d'un professionnel sur le sujet. Plusieurs solutions techniques existent pour utiliser l'énergie du solaire. Il verrait bien l'utilisation de panneaux hybrides qui permettent de générer de l'eau chaude et de l'énergie électrique. Toujours d'après l'expert, ces panneaux sont recommandés pour les hôtels et les piscines avec de très bons rendements. Il est possible d'imaginer garder un système identique à celui utilisé aujourd'hui par des tubes plastiques noirs mais moins efficace. Afin de supprimer le gaz et le pétrole, le bois de chauffage deviendra alors de plus en plus précieux. Il faut donc privilégier au maximum l'utilisation de l'énergie que le soleil offre. Il est convaincu qu'il est important de pouvoir continuer à offrir une piscine publique mais souhaite que la Municipalité veille à ce que ce point ne soit pas négligé par souci de simplification.

M. Laurent Buchs explique qu'il faut se poser certaines questions concernant cette piscine ; refaire cette piscine est tout à fait envisageable ; le montant du projet a été élaboré par des personnes compétentes. Mais il se demande si la question d'offrir des activités 4 saisons ne doit pas se poser ! L'accrobranche, est une activité sympa quand le soleil est au rendez-vous, comme toutes les activités en extérieur mais en cas de mauvais temps ? Il propose un bowling ou un terrain couvert de pétanque afin d'offrir à la population un endroit pour se réunir toute l'année et par tous les temps. Il continue en imaginant une buvette, un babyfoot, des jeux de fléchettes car il estime que dans le village il n'y a aucun lieu de rencontre. Après discussion avec son collègue Patrice Bez, il en est arrivé à la même conclusion. Pour ce qui concerne le prix, il laisse les personnes compétentes le chiffrer. Il souhaite que la Municipalité réfléchisse plus largement que seulement la piscine. Il est conscient que mensuellement, les charges seront importantes. Il souligne que dans le programme de législature 2021-2026 il est mentionné que le tourisme doit être développé ainsi que développer des activités pour nos jeunes. Le constat est cependant qu'il n'y a rien à Sainte-Croix. La question se pose si on veut investir dans cette piscine il faut aller plus loin dans le projet et investir dans le « 4 saisons ».

M. Jean-Michel Bolens relève son attachement à la piscine en ayant été au comité pendant 17 ans. Il souhaite cependant poser quelques questions et soumettre quelques réflexions :

1. Souhaite connaitre la position des voisins par rapport au projet présenté ?
2. Le plan présenté est inquiétant par rapport au soleil couchant, tout indique que le site se retrouve dans l'ombre à partir d'une certaine heure.
3. Il faut reconnaître que sans être élégant, le bâtiment des vestiaires est un pare-son par rapport au trafic adjacent, est-il envisagé de le remplacer par des arbres, des végétaux ayant le même rôle ?
4. Il a été contacté par un membre influent du Volley club, il est vrai que l'entretien d'un beach-volley reste compliqué, est-ce qu'un terrain unique à l'autre bout du grand bassin pourrait être envisagé ?

M. le Municipal Yvan Pahud répond que la Municipalité est très heureuse de présenter ce préavis de la rénovation de cette piscine qui date de 1967. C'est un objet emblématique de la région et il faut saluer le courage des personnes qui, à l'époque ont entrepris ces travaux de construire une piscine à 1100 mètres d'altitude ; elle bénéficie premièrement au tourisme, bien entendu, mais surtout, en majorité aux habitants du Balcon du Jura. Il constate cependant que l'intitulé de ce préavis « Demande de crédit pour la rénovation de la piscine », aurait dû s'intituler « Demande de crédit pour l'étude de la rénovation de la piscine ». C'est pourquoi répondre aux interrogations de M. Herminjard sur la faisabilité de mettre des panneaux solaires ne se fera seulement qu'à la fin de l'étude. Y aura-t-il besoin de panneaux solaires ou non ? Si oui, quelles seront les panneaux appropriés, les hybrides ou les thermiques ? La Société coopérative de la piscine a bien vu que la rentabilité énergétique pour chauffer de l'eau avec ses serpentins n'était pas bonne, c'est la chaudière à gaz qui permettait d'avoir une eau suffisamment chaude afin que les baigneurs puissent s'y baigner. Il souligne que l'eau sera entièrement chauffée par une énergie renouvelable, à 100% bois et/ou avec du solaire. Ce projet est porté avec Sylvain Fasola mais qu'il seconde car c'est une installation touristique et sportive intercommunale puisque la commune de Bullet participe également à la garantie du déficit. Le souhait de la Municipalité est d'avoir une construction simple ; une construction fonctionnelle ; une construction économiquement réalisable et viable, parce qu'aujourd'hui il est garanti Chf 140'000 par année de déficit mais il est important de ne pas arriver à Chf 300'000. Le « 4 saisons » avec une période d'utilisation plus longue dès le printemps et plus

longue en automne est prévue avec l'accrobranche et/ou avec un bloc d'escalade. Il est également possible de faire un terrain de pétanque couvert en hiver, l'étude fournira toutes les informations et il souhaite que les étapes ne soient pas « grillées ».

M. Joël Herminjard est satisfait de la réponse par M. le Municipal Yvan Pahud. Il souhaite indiquer qu'il réagissait vis-à-vis des éléments exposés dans le rapport de la commission. Il propose que ce sujet soit abordé dès le début du projet en précisant que les panneaux pourraient éventuellement être posés sur des façades au lieu des toits pour éviter les inconvénients de la saison hivernale. Il estime que plusieurs réflexions peuvent être élaborées mais elles doivent être discutées dès le début. Il souhaite également que dans les différents projets de construction de la Commune, le solaire soit une priorité et non pas un élément qui est ajouté par la suite. Il rappelle qu'il faut sortir de notre dépendance au gaz et au pétrole et développer les énergies renouvelables. Il estime que même si le bois fait partie de l'énergie renouvelable, cette ressource n'est pas inépuisable alors que le solaire l'est.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 22-01. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 42 oui, 1 non et 1 abstention par vote électronique.

11. No 22-02 Bâtiment de la Rue de la Sagne 17 -Vente du lot N°4 de la parcelle N° 654 de Sainte-Croix et rachat des parts de la société LIC SA

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno **Wettstein**, rapporteur.

M. Jean-Bruno Wettstein en préambule souhaite corriger un point qui est erroné dans son rapport, et le fera remarquer lors de la lecture.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 22-02, s'est réunie le mardi 1er mars à 19h00 en salle de Municipalité. Elle était composée de Mesdames Isabelle Dessonaz, Marion Tanner et de Messieurs Eric Jutzet Bassi (remplaçant de Pierre-Alain Gerber), Dylan Breitler, Steve Benoît, Tristan Merminod et du soussigné. Pour mémoire, le bâtiment de la Sagne 17 a été construit par trois privés et la commune de Sainte-Croix afin de mettre à disposition d'entreprises de nouvelles surfaces suite à l'arrêt de l'activité d'Hermes Precisa International SA. En 1989, 1'256 m² ont été vendus à une entreprise, surface correspondant au rez-supérieur, à la hauteur du quai de chargement. Une propriété par étage (PPE) a alors été créée.

En 2001, l'étage susmentionné est divisé en trois parties, le Journal de Sainte -Croix faisant l'acquisition du lot n° 5B (et pas le n°3), la Société Interstrap SA achetant le lot 5A, lot actuellement en vente, alors que la commune de Sainte-Croix devenait propriétaire du lot n° 4 qu'elle désire également vendre aujourd'hui. Pour résumer, deux lots sont à vendre sur cet étage.

C'est là qu'intervient la société Baud Industries qui a décidé d'acquérir le lot N° 5A et sollicite la commune pour acheter également le lot n° 4 de manière à disposer d'une surface supplémentaire et de bénéficier du quai de chargement. Cet espace de 244 m² étant utilisé par la commune, la société HStudio et la Fondation Bolex, des arrangements doivent encore être trouvés pour reloger tout le monde. Ceci étant posé, le prix de vente de ces 244 m², y compris les 4 places de parcs, est fixé à Frs 312'800.-, prix que la commission juge acceptable. Revenons maintenant à l'un des trois fondateurs du bâtiment de la Sagne 17, soit la société LIC SA. Celle-ci demande depuis plusieurs années à la Municipalité de racheter ses parts de la PPE, soit 84/1000èmes des lots n° 1,2,3,6,7 et 8.

Pour la commune, cet achat devient possible grâce à la vente du lot n° 4. Le prix a été fixé à Frs 320'000.- plus Frs 3'800.- de frais, soit un total de Frs 323'800.- En effet, le rachat de 84/1000 de la PPE représente 246 m² à Frs 1'300.-/m², ce qui reste avantageux, ceci d'autant plus que le rendement locatif de Frs 45'000.- sera plus élevé que le rendement actuel. Lorsque la vente sera effective, la commune de Ste-Croix sera propriétaire de 221/1000èmes dans la PPE

Dans cette opération, soit la vente la vente du lot n°4 et le rachat de parts de PPE, il manque Frs 11'000.-raison pour laquelle la Municipalité sollicite un crédit pour financer l'achat prévu.

Pour la commission, la compréhension des opérations prévues n'a pas été facile, mais le bilan final lui semble favorable pour la commune.

CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à vendre le lot en PPE n°4 en propriété individuelle de la parcelle n° 654 pour un montant de Chf 312'800.- ;
- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'acquisition des parts en copropriété 654 de la société LIC SA, soit les 84/1000 des lots PPE 1,2,3,6,7,8, parcelle n° 654 de Sainte-Croix pour un montant total de Chf 323'000.- ;
- **de financer** ce montant par la réception d Chf 312'800.- de la vente du lot en PPE n°4 en propriété individuelle de la parcelle n° 654 et le solde de Chf 11'000.- par la trésorerie courante ;
- **de comptabiliser** les transactions par le compte d'investissement au bilan n° 9123.476 – Bâtiment PPE Sagne 1. Le solde de Chf 11'000.- sera amorti au budget 2023

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Piguet explique qu'il est favorable à ce préavis, mais il soulève une remarque au sujet du dernier alinéa de celui-ci. La Municipalité confirme sa volonté de se défaire dès que l'occasion se présentera des parts qu'elle possède dans ce bâtiment industriel. Il estime qu'une collectivité publique ne doit pas forcément se défaire de ses biens immobiliers, d'autant plus que ceux -ci sont d'une rentabilité correcte et que la location de ses locaux, est assurée pour 3 à 4 ans voire davantage. Il explique qu'en 1985, Sainte-Croix vivait une crise industrielle terrifiante et la commune avait accepté d'investir pour favoriser la construction de bâtiments industriels susceptibles d'accueillir de nombreuses entreprises qui souhaitaient s'installer chez nous, et par conséquent, créer de nombreux emplois. Cela a fonctionné et la commune a toujours disposé de locaux industriels de qualité, modernes et bien situés, ce qui a permis de répondre à des demandes d'entreprises qui se sont installées et ont créé des emplois à haute valeur ajoutée, comme à THA (Techniques horlogères appliquées), à Bucherer SA et aujourd'hui à Redel SA. La commune a un budget de promotion économique qui permet l'installation de nouvelles entreprises à Sainte-Croix. Il souhaite que la Municipalité puisse revoir sa position et acheter les parts de la société Alfred Müller qui a construit ce bâtiment Il espère que la Municipalité aura entendu ses remarques.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 22-02. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 38 oui et 6 abstentions par vote électronique.

12. Projet de « Modifications du règlement du Conseil communal - Secrétaire suppléant-e » déposée par M. Stéphane Mermod et du PS-LV

Citation

Madame la Présidente, Madame Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,
La présente motion souhaite soumettre au Conseil communal des modifications de son règlement de fonctionnement concernant la désignation d'un-e secrétaire suppléant-e.

Recevabilité

Le Conseil communal est compétent pour adopter des règlements communaux, sous réserve de ceux qui relèvent de la Municipalité (art. 77 ch. 73 du règlement du Conseil communal [RCC]; art. 4 ch. 73 de la loi sur les communes [LC]). Selon l'art. 40a al. 2 LC, le Conseil communal (ou le Conseil général) adopte un règlement d'organisation.

La présente motion est donc recevable, conformément à l'art. 57 al. 7 let. c RCC et à l'art. 37 al. 7 let. c LC, puisqu'elle vise à proposer des modifications d'un règlement relevant de la compétence du Conseil communal.

Explications

Lors de sa séance constitutive du 26 mai 2021, le Conseil communal de Sainte-Croix a désigné une secrétaire suppléante, en plus d'une secrétaire. En outre, le 28 juin 2021, le Conseil communal a prévu une rémunération pour la personne assumant le remplacement du ou de la secrétaire titulaire. Il a en effet été tenu compte de

l'importance pour le Conseil de pouvoir assurer le fonctionnement de son secrétariat, malgré l'absence de la personne désignée comme secrétaire titulaire. Ce choix est plus que judicieux. Une absence du ou de la secrétaire titulaire pour tout motif est en effet toujours possible et il est préférable qu'une autre personne, qui connaisse suffisamment les tâches qui sont dévolues au secrétariat, puisse immédiatement fonctionner en remplacement. A cet égard, la secrétaire suppléante a déjà fonctionné en cette qualité lors de la séance du 13 décembre dernier. Enfin, la désignation d'un-e nouveau ou nouvelle secrétaire suppléant-e figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 mars 2021.

Il ne s'agit pas de revenir sur les décisions concrètes du Conseil communal, de désigner une secrétaire suppléante et de lui accorder une rémunération. En revanche, tout acte du Conseil communal doit reposer sur une base légale, ce d'autant plus qu'un règlement fixe son fonctionnement. Il convient dès lors de compléter le règlement actuel à cette fin.

Modifications proposées

Les modifications suivantes du règlement du Conseil communal de Sainte-Croix sont dès lors proposées :

Article	Rédaction actuelle	Modification proposée (en gras et souligné)
11 a1.2	<i>Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du conseil.</i>	<i>Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire et son secrétaire suppléant, lesquels peuvent être choisis en dehors du conseil.</i>
12 a 1.7 première phrase	<i>Le président, le ou les vices-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également.</i>	<i>Le président, le ou les vices-présidents, et le secrétaire et le secrétaire suppléant sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également.</i>
14 a 1.2	<i>Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.</i>	<i>Ne peuvent être simultanément président, et secrétaire et secrétaire suppléant du conseil, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.</i>
77 al. 7 ch. 14	<i>la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC)</i>	<i>la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président, et du secrétaire et du secrétaire suppléant du conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC)</i>

L'introduction d'un nouvel article 35a RCC est également proposée, avec le contenu suivant :

« En cas d'absence du secrétaire, pendant la durée de celui-ci et aussi longtemps qu'un nouveau secrétaire n'est pas désigné, le secrétaire suppléant assume les mêmes tâches que la ou le secrétaire ».

Conclusions

Avec ces différentes modifications, le Conseil communal de Sainte-Croix formalisera dans son règlement de fonctionnement la désignation, les tâches et la fixation de la rémunération du ou de la secrétaire suppléant-e, fonction qu'il a déjà repourvue et qui vient renforcer le fonctionnement de son secrétariat.

Aussi, je vous remercie, chères et chers collègues, de bien vouloir renvoyer cette motion à la Municipalité.

Fin de citation

La discussion est ouverte

M. Steve Benoit souhaite une suspension de la séance pour que les conseillers et les conseillères puissent l'étudier.

Mme la Présidente suspend la séance à 21h51. Celle-ci reprend à 22h00.

M. Stéphane Mermod déclare que malgré le fait que ce projet soit complet, il faut que celui-ci soit renvoyé à la Municipalité pour en faire un préavis.

M. le Municipal Yvan Pahud indique que c'est le règlement du Conseil communal, la Municipalité n'intervient pas et c'est de la compétence du conseil communal de le modifier. Ce projet ne peut en aucun cas être renvoyé, ou modifié par la Municipalité. La bonne procédure est que le renvoi doit être fait au bureau du Conseil communal qui ensuite soumettra une proposition de modification au Conseil. La Municipalité ne peut intervenir dans une modification du règlement du Conseil communal.

M. Stéphane Mermod relève que la dernière modification a été faite par le biais d'un préavis par la Municipalité et que le seul préavis qui est émis par le bureau du Conseil est celui des indemnités. Tous les autres préavis doivent être émis par la Municipalité.

M. le Municipal Yvan Pahud répond que comme les indemnités du Conseil communal, c'est le bureau qui émet le préavis. Le sujet étant le règlement du Conseil communal, il estime que le bureau qui doit faire ce préavis.

M. Stéphane Mermod souhaite retirer son projet en attendant la réponse du Service cantonal des affaires communales et reviendra en juin pour le traitement de celui-ci.

M. Olivier Troyon signale que le bureau du Conseil a les compétences de nommer une commission pour rapporter sur ce sujet et qu'il propose que le bureau nomme cette commission pour le prochain conseil.

M. Stéphane Mermod explique qu'il avait, dans un premier temps, soumis une motion qui a ensuite été transmise au Service cantonal et qui l'avait validée. Ensuite, il s'est rendu compte que c'était un projet de modification du règlement qui a également été soumis au Service cantonal, et attend encore leur réponse car il y avait un doute sur l'émetteur du préavis. Comme il ne se souvient plus des démarches, il préfère retirer son projet et attendre la réponse du Service cantonal.

M. Jean-Claude Piguet explique que le Conseil étant favorable à cette modification, le bureau est tout à fait compétent pour faire ce préavis. Il souhaite que la procédure soit menée comme ceci.

Mme la Présidente indique qu'en 2018, une commission avait été nommée pour rapporter sur des modifications du règlement et que le bureau va s'orienter vers cela pour le prochain Conseil.

M. Stéphane Mermod relate que le préavis 18-05 du 13 septembre 2018 a été émis par la Municipalité et pas par le Bureau.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente propose que ce point soit repris au prochain Conseil pour pouvoir traiter ce projet de manière correcte.

13. Postulat « Pour un aménagement cohérent et accueillant au col de l'Etroit » déposé par M. Jean-Bruno Wettstein et PLR - VL

Citation

Madame la Présidente,

Madame Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

Le col des Etroits constitue une des portes d'entrées connues et reconnues de notre commune. Point de départ pour des excursions été comme hiver en direction du mont des Cerfs et du Chasseron, le parking à disposition est très souvent entièrement occupé durant le week-end. De plus, la possibilité de se restaurer ajoute une attractivité supplémentaire pour le site. A tel point que la place disponible pour les voitures peut devenir

problématique, sans compter l'absence d'infrastructures telles des WC obligeant les visiteurs à s'égayer dans la nature avec les inconvénients et dégâts d'image que l'on connaît. Certes des aménagements ont été réalisés par la commune, mais aujourd'hui, dans une optique d'activités de loisirs quatre saisons sensée redynamiser le tourisme sur le Balcon du Jura, la situation actuelle n'est plus admissible. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR & Verts libéraux demande à la Municipalité de proposer au Conseil communal un projet d'aménagement du col des Etroits incluant :

1. Le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'électricité
2. La mise à disposition de plus de places de parc pour les véhicules de passage
3. La création d'un espace adéquat et convivial pour la restauration occasionnelle
4. La sécurisation de la traversée de la route cantonale (en collaboration avec le canton).

Fin de citation

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération de la postulation et son renvoi à la Municipalité. Le Postulat de M. Jean-Bruno Wettstein est renvoyé à la Municipalité par 36 oui, 3 non et 5 absentions par vote électronique.

14. Interpellations, propositions, questions

M. Patrice Bez demande si des actions sont prévues pour les réfugiés Ukrainiens. Le groupe PLR aimerait connaître la position et la situation de la Municipalité et de la Commune face aux problèmes de la guerre en Ukraine. Est-il prévu d'accueillir des réfugiés ? Y a-t-il des actions prévues avec l'EVAM ? Y a-t-il des contacts avec le Canton ? Il faudra recueillir des vêtements, médicaments, jouets ; coordonner les possibilités de logements à disposition ; faire le transport et l'accompagnement dans différentes démarches administratives ; intégrer les enfants dans les écoles. Serait-il possible, comme cela a été fait à la première vague COVID, de coordonner les informations sur les différentes demandes d'aide pour les réfugiés (nourriture, médicament, vêtement) mais également de lister tout ce qui est proposé sur notre territoire, que ce soit au niveau des privés, des associations, des plateformes d'entraide pour proposer des logements, nourriture ou toute autre aide ? Il est demandé à la Municipalité de bien vouloir remettre en place cette plateforme d'informations et d'entraide qui avait si bien fonctionné en 2020 au début du COVID. Il mentionne qu'il est titulaire d'un poste, il s'est rendu 6 fois en Ukraine, à Kiev, Odessa, Kharkiv ; et connaît ce peuple qui demande juste à vivre en paix et à l'europeenne.

M. le Syndic Cédric Roten répond que les événements de ces dernières semaines en Ukraine ont créé un fort émoi au sein de la population suisse et dans la commune. Entre solidarité et crainte, les questions sont nombreuses. La Suisse enregistre ce lundi, 11'021 réfugiés d'Ukraine, selon le Secrétariat d'Etat aux migrations. Jusqu'ici, 2895 personnes ont obtenu le statut de protection S et plus de 4000 réfugiés sont hébergés chez des particuliers. Plusieurs organisations étatiques ou associatives, bénéficient en effet d'une expertise éprouvée dans la gestion humanitaire des conflits, et il n'y a pas lieu pour la Commune de se substituer à ces dernières, mais d'appuyer leur action au meilleur de ses possibilités. La Chaîne du Bonheur ; Comité international de la Croix-Rouge CICR ; Financement de kits de survie via Caritas ; Amnesty International ; EPER. Les personnes arrivant d'Ukraine peuvent demander l'acquisition du statut de réfugié de protection (permis S), qui leur permet de résider en Suisse et leur donne l'accès à certaines prestations (logement, assurance maladie...) ainsi qu'au marché de l'emploi. Pour cela, elles peuvent soit se rendre au centre d'enregistrement de Boudry, dans le canton de Neuchâtel, soit remplir une demande en ligne (page traduite en ukrainien) : une « carte d'identité S » leur sera ensuite délivrée. Ils peuvent emprunter gratuitement les transports publics suisses en 2e classe.

Pour davantage d'informations, il est possible de consulter en tout temps la page internet du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). L'accueil des réfugiées et leur placement en familles d'accueil est géré dans le Canton de Vaud par l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM). Sur le site de l'EVAM on retrouve des conseils sur l'accueil des personnes réfugiées, des exemples de contrat ainsi que le contact pour se proposer comme accueillant-e. Les personnes souhaitant héberger des réfugiés sont invitées à s'annoncer auprès de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ou de l'organisation Campax. Afin de mieux orienter la population, la commune va mettre en ligne, sur son site internet, une page avec une liste de références et contacts utiles ainsi que les actions qui seront référencées sur le territoire communal.

M. Eric Jutzet Bassi explique qu'octobre 2020, il déposait un postulat pour demander à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des feux au passage piéton devant l'école de L'Auberson. Cette demande faisait suite à un manque de sécurité évident pour les élèves devant traverser cet axe très fréquenté. Le Conseil avait voté le renvoi à la Municipalité justifié par l'urgence de trouver une solution sécurisée pour les enfants par 30 oui et 1 abstention. Lors de ce même Conseil, M. le Municipal Yvan Pahud avait ajouté que la Municipalité se ferait un plaisir de répondre et qu'elle reprendrait contact avec les services compétents pour l'installation de ces feux à L'Auberson. Sa question s'adresse donc à la Municipalité pour savoir si le projet a avancé et si un rapport pouvait être fait pour le prochain Conseil.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond que ce dossier a été mis de côté en raison des travaux chez M. Tyrode. Il indique que ce postulat n'a pas été oublié et va être repris dès la fin des travaux. Il estime qu'une réponse devrait être donnée dans les meilleurs délais et avant la fin de l'année.

Mme Sonia Joseph indique qu'elle a été interpellée par les recherches récentes sur la précarité menstruelle et qu'il s'agit d'un thème de santé publique important. Elle explique que le Département de la formation, de la Jeunesse et de la culture a initié en 2021 un projet pilote de mise à disposition gratuite de produits menstruels en libre accès dans cinq établissements scolaires et de formation du canton. L'objectif étant de diminuer les effets de la précarité menstruelle définie comme la difficulté ou le manque d'accès des jeunes filles réglées aux protections hygiéniques, essentiellement pour des motifs économiques. La précarité menstruelle a pour principale conséquence l'exclusion des jeunes filles réglées qui, parfois, se retiennent de venir en classe et s'exposent au risque de décrochage scolaire. On estime que 6 à 10% des jeunes filles sont touchées par ce problème en raison du budget nécessaire à l'achat des protections. La mise en place de distributeurs de serviettes hygiéniques et de tampons devait être accompagnée d'un projet de promotion de la santé et de prévention, permettant de mener une réflexion avec les jeunes sur ces thématiques. Le projet devait se déployer durant l'année scolaire 2020-2021 et être accompagné d'un suivi et d'une analyse préparant la décision sur une éventuelle généralisation au sein du canton. Selon le projet initial, sept établissements vaudois en disposaient en 2021, 45 autres devaient les rejoindre dès 2022, selon le DFJC. La Municipalité peut-elle communiquer si les centres d'enseignements et de formation de la région ont été approchés par le DFJC ? Si tel est le cas, la distribution et la mise en place d'ateliers accompagnant cette distribution est-elle d'actualité dans la région ?

M. le Municipal Sylvain Fasola remercie pour ces questions. Le Conseil d'Etablissement Scolaire de Sainte-Croix, mais pas seulement, au sens large, l'Entente Scolaire de Sainte-Croix-Bullet-Mauborget-Vuiteboeuf fait partie de ce projet pilote, a pris un peu de retard dans la mise en application de ces distributeurs de produits menstruels. Sauf erreur, ils ont été livrés il y a quelques temps déjà, mais l'installation a débuté aujourd'hui, c'est pour la partie technique. Pour la partie sondage et promotion au sein des jeunes, c'est en cours. Il y a plusieurs modalités ; l'infirmière scolaire, entre autres, passe dans les différentes classes et va communiquer des informations adaptées en fonction de l'âge des élèves. L'idée était d'avoir un sondage qui soit réalisé avant la mise en place de ces distributeurs et avant la réalisation des séances d'informations. C'est pourquoi il est important d'avoir fait ce sondage, afin d'en faire un après. Il rappelle que Sainte-Croix est dans un projet pilote et l'objectif du DFJC (Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture) est finalement d'avoir un retour positif auprès des jeunes sur la mise en place des distributeurs, de la prévention et de la promotion. Il faudra patienter pour connaître les résultats, mais il estime que le retour en sera positif. Il faut noter également que les informations seront données aux garçons, car ils retrouveront des distributeurs dans les toilettes des filles. La nouveauté provoquera des réactions au niveau de leur jeunesse. L'infirmière mettra l'accent surtout dans les classes des plus jeunes, en expliquant et montrant les produits menstruels. Il est important d'expliquer pourquoi ces distributeurs sont là et l'utilisation des produits hygiéniques.

Mme Elena Court appuie l'intervention de M. le Municipal Sylvain Fasola et affirme que l'installation de ces distributeurs a été faite. L'intervention de l'infirmière quant aux explications sur ceux-ci a eu un impact plus que positif sur les élèves qui en étaient très contents. Il était nécessaire d'aborder un sujet tabou et elle est très satisfaite que les choses bougent car c'est un joli projet, et salue cette belle initiative.

Elle intervient sur un autre thème. Une recrudescence de déjections canines sur les trottoirs, au bord des routes et dans les parcs publics est constatée. Elle demande donc ce que la Commune envisage de faire pour rappeler

à l'ordre ces propriétaires de chien peu respectueux. Certains habitants et contribuables de la commune n'ont pas d'autre choix que d'emprunter les trottoirs ; parfois traînent une partie de ces crottes dans leur demeure. Stop ! Elle appuie ces propos en mentionnant que ces mêmes propriétaires, sont souvent insolubles, et bénéficient parfois d'une aide pour avoir leur canidé et cela, en plus, d'une exonération d'impôts. Elle continue en disant que ces chiens ne connaissent pas d'autres endroits pour faire leurs besoins. Elle souligne quant aux propriétaires de chien respectueux et attentifs, eux sont suspectés à tort.

M. Jean-Michel Bolens relève qu'en se baladant dans la région, force est de constater que certains quartiers ou lieux-dits ne sont pas très avenants quant à leurs apparences. Par exemple, à quoi servent les barrières métalliques qui sont restées toute l'année au parc des Replans ? Il imagine également que le débat ne peut se faire sur le dépôt des matériaux et de machines de chantier à côté du CIMA, qui pourrait être un joli parking pour le futur musée ! Et que faire de la décharge en bordure de route à ciel ouvert en bas de la rue du Chantelet entre la Sagne et Culliairy qu'il estime honteux ? En revanche, il se réjouit de revoir ; le printemps arrivant ; le centre du village et ses jolis candélabres, les gros pots suspendus avec de magnifiques massifs floraux. Il félicite la Municipalité pour cette belle initiative et de leur bon goût en matière florale.

Mme Natascha Renevey remarque que dans les containers du village se trouvaient pas mal de sacs non taxés, ainsi que des cabas de « commissions », voire quelquefois des ordures ménagères sans cabas. De cet état de fait, elle souhaite savoir si la commune avait un plan d'action pour lutter contre ces actes.

M. le Syndic Cédric Roten indique qu'une réponse regroupant les deux sujets sera faite via les communications municipales.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond sur un des points de M. Jean-Michel Bolens, celui des Replans. Les barrières sont présentes afin de délimiter la route et le parking. Il est prévu qu'au Conseil de décembre, un préavis soit proposé afin d'aménager de manière définitive ce lieu avec la création d'un parking, d'un trottoir et autres, afin de sécuriser le cheminement entre Sainte-Croix et Bullet. Il prend note des autres questions et une réponse sera donnée prochainement.

M. Patrice Bez souhaite avoir des réponses sur deux sujets :

1. Est-il possible de connaître la situation de l'usine Reuge, car il pense que le bâtiment est complet ? Il demande si des taxes de séjour sont demandées ?
2. Aux entrées de la Commune ainsi que sur Bullet, des panneaux d'informations pour le tourisme s'y trouvent et sont dans un état pitoyable. Il était question, il y a 4 ou 5 ans d'un projet de rénovation, est-il toujours d'actualité ?

M. le Municipal Yvan Pahud explique qu'un préavis sur la 2^{ème} phase du projet des panneaux de signalisation, sera présenté cet automne. La réalisation de ce projet comporte plusieurs phases. Le préavis qui sera proposé englobera les panneaux de signalisation à l'intérieur du village, dans les zones industrielles et de l'artisanat et dans les zones touristiques. Les panneaux bruns auraient déjà dû être posés l'année passée mais la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) qui est chargée de la pose, a été quelque peu retardée par l'arrivée de l'hiver. Les panneaux seront posés normalement ces prochaines semaines.

M. Jean-René Marguet remercie Mme Elena Court d'avoir remis une petite compresse concernant les crottes de chien. Il avait suggéré à la Municipalité pour ceux qui reçoivent la taxe qu'une annotation soit faite sur la nécessité de ramasser les déjections canines.

Il profite également de signaler que plusieurs personnes ont voulu se rendre dans une pharmacie du village un week-end et ont été très étonnés ainsi que lui-même de plus avoir de pharmacie de garde le week-end. Il s'est enquis auprès d'un ancien Municipal qui l'a informé que cette situation datait de plus d'une année. Il constate que lorsque Sainte-Croix était un village, il y avait des pharmacies de garde, maintenant que c'est la ville de Sainte-Croix il n'y en a plus !

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente remercie l'assemblée de sa participation et de son travail. Elle rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 20 juin 2022 et que les commissions adhoc sont prévues les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2022. Elle rappelle qu'un apéro est prévu pour fêter l'élection à la députation de M. Cédric Roten, Syndic et M. Yvan Pahud, municipal à l'Espace Alexei Jaccard.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de ne pas oublier de rendre les zapettes.

La séance est levée à 22h31.

La présidente

Luzia Bernshaus

La secrétaire

Stéphanie Bassi



Annexe :

- Postulat « Pour un aménagement cohérent et accueillant au col de l'Etroit » déposé par M. Jean-Bruno Wettstein et PLR - VL



Conseil communal
Ste-Croix

Conseil communal du 21 mars 2022

Postulat du groupe PLR & Verts libéraux

Pour un aménagement cohérent et accueillant au col de Etroits

Le col des Etroits constitue une des portes d'entrées connues et reconnues de notre commune. Point de départ pour des excursions été comme hiver en direction du mont des Cerfs et du Chasseron, le parking à disposition est très souvent entièrement occupé durant le week-end. De plus, la possibilité de ses restaurer ajoute une attractivité supplémentaire pour le site. A tel point que la place disponible pour les voitures peut devenir problématique, sans compter l'absence d'infrastructures telles des WC obligeant les visiteurs à s'égayer dans la nature avec les inconvénients et dégâts d'image que l'on connaît.

Certes des aménagements ont été réalisés par la commune, mais aujourd'hui, dans une optique d'activités de loisirs quatre saisons sensée redynamiser le tourisme sur le Balcon du Jura, la situation actuelle n'est plus admissible.

C'est la raison pour laquelle le groupe PLR & Verts libéraux demande à la Municipalité de proposer au Conseil communal un projet d'aménagement du col des Etroits incluant :

1. Le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'électricité
2. La mise à disposition de plus de places de parc pour les véhicules de passage
3. La création d'un espace adéquat et convivial pour la restauration occasionnelle
4. La sécurisation de la traversée de la route cantonale (en collaboration avec le canton).

Ste-Croix, le 20 mars 2022

Au nom du groupe PLR & Verts libéraux

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JB Wettstein".

Jean-Bruno Wettstein, conseiller communal